

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 23 mars 2022

Assemblée générale 2022 de Valeo

Valeo informe ses actionnaires que son Assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) se tiendra le 24 mai 2022, à 14h30, au Pavillon Gabriel, 5 avenue Gabriel, 75 008 Paris.

Lors de cette Assemblée, il sera notamment proposé aux actionnaires d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021, d'affecter le résultat de cet exercice ainsi que de verser un dividende de 0,35 euro par action ayant droit au dividende. En cas d'approbation du dividende, celui-ci sera détaché de l'action le 27 mai 2022, avec une date de référence (*record date*) fixée au 30 mai 2022 et mis en paiement le 31 mai 2022.

Le Conseil d'administration a également décidé de proposer à l'Assemblée le renouvellement des mandats d'administrateur indépendant de Gilles Michel, Bruno Bézard et de Bpifrance Participations représentée par Stéphanie Frachet.

Les actionnaires seront par ailleurs appelés à se prononcer sur :

- la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2021 aux administrateurs et aux dirigeants mandataires sociaux (votes *ex post*) ;
- les politiques de rémunération applicables aux administrateurs et aux dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2022 (votes *ex ante*).

Le renouvellement des Commissaires aux comptes titulaires (Ernst & Young et autres et Mazars), dont le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée, sera également proposé.

L'avis de réunion qui sera publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) contiendra l'ordre du jour détaillé arrêté par le Conseil d'administration, les projets de résolutions présentés par le Conseil d'administration ainsi que les principales modalités de participation et de vote à cette Assemblée. Cet avis de réunion et le rapport du Conseil d'administration sur les projets de résolutions pourront être consultés sur le site Internet www.valeo.com (rubrique Investisseurs et Actionnaires / Assemblée générale) à partir du 30 mars 2022.

La tenue de l'Assemblée générale s'effectuera en présentiel. Les modalités de tenue et de participation à cette Assemblée pourront cependant être amenées à évoluer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et/ou réglementaire. Les actionnaires sont donc invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée générale 2022 sur le site Internet www.valeo.com (rubrique Investisseurs et Actionnaires / Assemblée générale).

Les autres documents préparatoires et renseignements relatifs à cette Assemblée seront consultables sur le site Internet précité, tenus à la disposition ou communiqués aux actionnaires dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables.

L'Assemblée générale sera retransmise en direct et en différé sur le site Internet du Groupe.

Pour toute information relative à la participation à l'Assemblée ou aux modalités de mise à disposition ou de consultation des documents relatifs à l'Assemblée, nous vous invitons à contacter votre intermédiaire financier, le service Relations Investisseurs de Valeo ou la Société Générale (Service des Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3) agissant en qualité de mandataire de Valeo.